

Transfert du contrat de liquidité auprès du Crédit Industriel et Commercial

DAMARTEX annonce avoir confié au Crédit Industriel et Commercial (CIC) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires, afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations. Les actions DAMARTEX sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0000185423, Symbole : ALDAR)

Ce contrat s'inscrit dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, autorisé par l'Assemblée Générale de DAMARTEX conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce.

Il est conforme aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur, en particulier par le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, le Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil, le règlement délégué (UE) n°2017/567 de la Commission du 18 mai 2016 complétant le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement et du Conseil, le règlement délégué (UE) n° 2017/575 de la Commission du 8 juin 2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil, les articles L. 225-207 et suivants, R. 225-150 et suivants, L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en particulier les articles 221-3 et 241-1 et suivants et la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise et toutes autres dispositions qui y sont visées.

Ce contrat sera mis en œuvre à partir du 1^{er} avril 2026 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Les ressources suivantes ont été affectées au compte de liquidité :

- 9 855 actions
- 9 342,16 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 7 585 actions
- 16 681,82 euros

Lors de la mise en place du contrat initial le 1^{er} juin 2012, les moyens suivants figuraient au compte du contrat de liquidité :

- 3 938 actions
- 150 000 euros



SIEGE SOCIAL

160 Boulevard de Fourmies – F 59100 Roubaix
Tel : +33 (0) 20 99 44 00 – Fax : +33 (0)3 20 11 45 24
www.damartex.com

DAMARTEX

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital : 57 991 500 €
RCS Lille Métropole 441 378 312 – N° TVA : FR 73 441 378 312



L'exécution du contrat de liquidité pourra être suspendue :

- dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021
- à la demande de DAMARTEX sous sa responsabilité
- en cas de cotation de l'action en dehors des seuils d'intervention autorisés par l'Assemblée Générale de DAMARTEX

Le contrat de liquidité pourra être résilié :

- par DAMARTEX à tout moment et sans préavis
- par le CIC avec un préavis de 30 jours calendaires



SIEGE SOCIAL

160 Boulevard de Fourmies – F 59100 Roubaix
Tel : +33 (0) 20 99 44 00 – Fax : +33 (0)3 20 11 45 24
www.damartex.com

DAMARTEX

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital : 57 991 500 €
RCS Lille Métropole 441 378 312 – N° TVA : FR 73 441 378 312